

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

Les déserts médicaux

Déclaration du groupe de l'Agriculture

La démographie médicale est un sujet de préoccupation pour de nombreux français qui ne peuvent accéder à des soins de proximité mais également pour les élus locaux qui s'interrogent sur l'attractivité de leur territoire. Cette problématique n'est cependant pas nouvelle et force est de constater qu'en dépit des multiples plans proposés par les différents gouvernements, la situation ne s'est pas améliorée puisque les professionnels de santé sont toujours aussi mal répartis sur le territoire.

Le groupe de l'agriculture, qui représente les professions agricoles et les populations rurales, ne peut-être que sensible à cette question et nous nous félicitons des mesures proposées dans l'avis par nos rapporteurs. Gageons que celles-ci, complétées par les dernières mesures annoncées par le Gouvernement, permettront de rééquilibrer cette situation.

En effet, tout doit être mis en œuvre pour favoriser l'installation des professionnels de santé, et en particulier des jeunes, dans les zones sous-dotées. Les auditions ont mis notamment en lumière le fait que les médecins déterminent leur choix d'installation essentiellement en fonction du cadre professionnel et familial qui leur est proposé et moins en fonction des incitations ou avantages financiers.

C'est la raison pour laquelle les maisons de santé pluridisciplinaires se développent avec autant de succès. Ces structures permettent aux praticiens de mutualiser leurs conditions d'exercice, de dégager du temps médical et in fine d'améliorer la prise en charge des patients.

De même, il nous semble important de promouvoir, au cours de la formation, les stages dans les zones déficitaires, qu'elles soient rurales ou urbaines, afin de briser les a priori et les résistances à vivre et travailler sur ces territoires. L'organisation de l'offre est légitimée par l'intervention de l'État.

Sur la préconisation visant à conditionner le conventionnement en secteur 2, des spécialistes exerçant en zone sur-dense : nous comprenons que cette mesure puisse heurter nos collègues du groupe des professions libérales qui restent profondément attachés à la liberté d'installation et nous sommes également favorables au développement de solutions incitatives.

La préconisation a cependant le mérite de poser le débat, et peut-être faudra-t-il l'envisager ces prochaines années si les déserts médicaux perdurent.

Enfin, même si rien ne pourra se résoudre sans les professionnels de santé, nous aurions souhaité que l'avis se préoccupe un peu plus du parcours des patients qui subissent au quotidien les difficultés d'accès aux soins. Le groupe de l'agriculture a voté pour.